

Déclaration intersyndicale SNUipp/FSU, SNUDI/FO, SE/UNSA, SUD/EDUCATION

CTSD du 7 septembre 2012 de Seine Saint-Denis

Les organisations syndicales SNUipp/FSU, SNUDI/FO, SE/UNSA, SUD/EDUCATION,

constatent que notre département va vivre une des rentrées les plus difficiles : les décisions gouvernementales de ces dernières années en matière d'éducation continuent d'avoir des conséquences dramatiques sur les conditions d'enseignement en cette rentrée 2012.

Avec 2200 élèves supplémentaires et une dotation qui reste négative malgré les 23 postes réinjectés fin juin, vous avez été contraint, monsieur le directeur académique, de ne pas respecter partout les seuils d'ouverture, surchargeant ainsi les classes, et de supprimer des postes de RASED. Au CTSD de janvier, a été programmée la fermeture de 38 postes RASED et de 13 postes de maîtres supplémentaires pour cette rentrée, détériorant un peu plus la prise en charge des élèves en difficulté déjà largement insuffisante au vu des besoins.

Avec 423 reçus au concours de professeurs des écoles, vous ne pouvez pas couvrir l'ensemble des postes et vous avez décidé d'affecter sur les postes vacants, les personnels dédiés au remplacement.

Dans ces conditions, l'ensemble des circonscriptions va très vite se retrouver dans l'impossibilité d'effectuer le moindre remplacement. C'est pour cette même raison que les 423 professeurs d'école stagiaires ne pourront pas bénéficier du temps de formation prévu.

En ce jour de CTSD, il est à craindre que les mesures de carte scolaire soient fortement dictées par ce contexte de pénurie sans tenir compte des besoins réels.

Il en est de même pour les personnels dont les droits à mutation, à temps partiels, à disponibilité seront de nouveau soumis à cette logique qui conduit au refus de leur demande, pour garder les personnels en poste.

C'est une situation que les organisations syndicales dénoncent avec force.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique :

- de relayer auprès du ministre de l'éducation nationale notre exigence de la réouverture de la liste complémentaire pour satisfaire les besoins de notre département.
- d'ouvrir les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles (postes classes avec respect des seuils d'ouverture, RASED...).

Les enseignants de Seine Saint-Denis ne pourront se satisfaire longtemps des discours bienveillants à leur égard, ils exigeront que cela se traduise par des moyens nouveaux.